



ville d'Annay

Annexe de "La Vie Annaysienne"

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2016

Présents :

Monsieur TERLAT Yves
Madame MOREN Michèle
Monsieur DANCOISNE Albert
Madame DUPAYAGE Angèle
Monsieur CHATELAIN Lucien
Madame BEAUCOURT Astrid
Madame DELANNOY Nathalie
Monsieur DEDOURGE Tony
Monsieur MATTEI Daniel
Madame CROMBEZ Nadia
Madame PARISOT Michèle
Madame SOWINSKI Yvelise
Monsieur VANDENBORREN Claude
Monsieur DRUELLE Claude
Monsieur BRULIN Frédéric
Monsieur FROISSART Pascal
Madame SWINIARSKI Andrée
Monsieur LELEUX Pascal
Monsieur KUSNIREK David
Monsieur BIDAULT Bernard
Madame SEGARD Marie
Monsieur BOURSIER Yves

Excusés :

Madame CHRISTMANN Chantal
(pouvoir à Madame MOREN)
Monsieur GAPENNE Marcel
Madame DEMEYERE Martine
(pouvoir à Monsieur DANCOISNE)
Monsieur LEGRIN Alain
(pouvoir à Madame SOWINSKI)
Madame WATTIEZ Laurence
(pouvoir à Monsieur CHATELAIN)



En préambule, Monsieur le Maire a évoqué le mois du centenaire avec une mise à l'honneur de l'engagement important des membres des associations de mémoire (Les Anciens Combattants, Le Souvenir Français et Mémoire & Racines) pour les hommages aux soldats tombés pour la France lors de la première guerre mondiale, mais également pour le devoir du souvenir et de transmission aux jeunes générations afin que l'histoire ne se répète pas. Monsieur le Maire a également évoqué l'inauguration de la stèle des vingt-quatre annaysiens disparus, le livre «Hommage aux poilus d'Annay» de l'association Mémoire & Racines. Grâce à ce travail, la ville a reçu le label de la mission centenaire.

Un autre label vient d'être décerné à la commune : «J'agis pour la biodiversité». Celui-ci s'inscrit dans une démarche de mieux vivre collectivement dans son environnement rural grâce à des plantations d'arbres fruitiers dans différents quartiers de la ville. Et ce sont les enfants des TAP, encadrés par les animateurs, les services techniques, des habitants et l'association des planteurs volontaires, qui s'attèlent à cette activité. Portée par Monsieur Dancoisne et Madame Sowinski, cette opération s'est vu complétée, grâce au Conseil Régional des Hauts de France, par la mise à disposition d'une étude de (re)boisement du Domaine du Cavalier à la résidence du Bois Comptois.

Monsieur le Maire a félicité également le dynamisme autour de la petite enfance.

Après le succès du salon Tiot Loupiot, qui a permis aux tout-petits de participer à des moments d'éveils culturels, l'ouverture prochaine (prévue au premier semestre 2017) du Lieu d'Accueil Parents-Enfants (LAEP) et la réflexion autour du réaménagement du Centre Bergerand, permettront à ce secteur d'être encore plus performant.

La Semaine Bleue, version 2016, a rencontré un succès formidable et les ateliers hebdomadaires ne désemplissent pas. Ces espaces de rencontre entre seniors sont devenus essentiels.

Monsieur le Maire est revenu sur la délibération prise lors du dernier conseil municipal contre les expulsions locatives. La légalité de cette dernière est contestée au tribunal administratif par Madame la Préfète. Cette délibération (voir le compte rendu du 17 novembre 2016) "assurerait" une meilleure protection contre des expulsions sans relogement des familles en difficulté. Une vingtaine de communes de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin ont été, sont ou seront, dans la même situation. La Communauté d'Agglomération et le Conseil Départemental soutiennent ce combat qui ne fait que débiter.

Pour terminer, les festivités autour de Noël, préparées par l'OMCF et les Services Techniques, ont été d'une grande qualité, récompensées notamment par une affluence importante de visiteurs, comme lors du Marché de Noël.

1. INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur BOURSIER Yves est installé dans ses fonctions de conseiller municipal en remplacement de Monsieur SEWERYN Philippe qui a fait part de sa démission par courrier en date du 8 décembre 2016.

2. FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS

Malgré l'annonce arbitraire de la baisse du montant de la subvention accordée par la Région dans le cadre du Fonds de participation des habitants, le Conseil Municipal décide de maintenir le montant initialement accordé à l'OMCF soit 3 245,00 €.

Adoptée à l'unanimité

Messieurs FROISSART et BRULIN membres de l'OMCF n'ont pas participé à la délibération

3. DOCUMENT CADRE CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT POUR ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur deux documents adoptés par la Conférence Intercommunale du logement le 2 novembre 2016, à savoir :

- Le projet de document cadre en matière d'attribution des logements sociaux
- Le plan partenarial de gestion de la demande de logement social sur notre territoire (2016-2021).

Adoptée à l'unanimité

4. INDEMNITÉ À MONSIEUR LE TRÉSORIER DE LENS POUR LA VILLE D'ANNAY SOUS LENS

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à Monsieur ANSELME Jean-Pierre, Trésorier de Lens, l'indemnité de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable au taux de 100 %. Il décide également de lui accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant annuel de 45,73 €.

Adoptée à l'unanimité

5. DEMANDE DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE POUR LA CRÉATION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF (SÉNAT)

Dans le cadre d'un projet d'équipement sportif pour la Cité Leclerc, le Conseil Municipal autorise le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur WATRIN, Sénateur du Pas-de-Calais, le montant attendu étant de 10 000,00 € hors taxe.

Adoptée à l'unanimité

6. DEMANDE DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE POUR POURSUIVRE L'ÉQUIPEMENT DES ÉCOLES EN INFORMATIQUE

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'investissement dans les écoles de la Commune pour un équipement numérique (VPI, classe connectée, un vidéo-projecteur et 24 ordinateurs). Il autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur DELCOURT, député du Pas-de-Calais en sollicitant une aide financière de 8 500,00 € hors taxe.

Adoptée à l'unanimité

7. BUDGET COMMUNAL - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE AVANT LE VOTE DU BUDGET

Conformément à l'article L.2612-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder, par anticipation à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement :

- dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2017 pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votées sur des exercices antérieurs.

Adoptée à l'unanimité

8. RENOUVELLEMENT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2016-2019

Le Conseil Municipal autorise le renouvellement du contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 avec la CAF en y intégrant les activités en lien avec le Réseau d'Assistantes Maternelles et le projet d'ouverture d'un LAEP (lieu d'accueil Enfants-Parents).

Adoptée à l'unanimité

9. LABELLISATION LIEU D'ACCUEIL ENFANT/PARENT (LAEP) ET DEMANDE DE SUBVENTION À LA CAF

Dans la perspective d'ouverture d'un L.A.E..P (Lieu d'Accueil Parents Enfants), le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de labellisation à la CAF d'Arras et autorise également le dépôt d'une demande de subvention pour la formation des accueillants.

Adoptée à l'unanimité

10. INSTAURATION DU RIFSEEP

Vu l'avis du Comité Technique paritaire réuni 07 décembre 2016, le Conseil Municipal décide de mettre en œuvre à compter du 1er janvier 2017 le nouveau régime indemnitaire intitulé RIFSEEP qui comprend une indemnité liée aux fonctions, sujétions et expertise et un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (facultatif).

Adoptée à l'unanimité

11. DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET 2016

Dans le cadre de l'instruction budgétaire M 14, certains articles budgétaires nécessitent un ajustement par le biais de virements de crédits. Le Conseil Municipal autorise les décisions modificatives proposées par Madame Beaucourt, Adjointe déléguée aux Finances.

Abstentions : M.M. Leleux - Swiniarski - Kusnerek - Bidault - Segard - Boursier

12. CONVENTION AVEC LA SAFER « FLANDRES ARTOIS »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec la SAFER, l'objectif étant de définir un dispositif de veille et d'intervention foncière sur le territoire communal, en vue de protéger les espaces naturels et ruraux et de compléter la restructuration des exploitations agricoles locales.

Abstentions : M.M. Leleux - Swiniarski - Kusnerek - Bidault - Segard - Boursier

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire donne lecture du courrier, reçu de Mme VILELA

« Monsieur le Maire,

Comme convenu lors de nos différents échanges, la réparation du trottoir du cimetière a été réalisée avant la Toussaint. Je me suis fait un point d'honneur de régler ces travaux afin de respecter le courrier d'engagement de mon fils envers le C.C.A.S de notre commune. Les intérêts de la commune, ainsi que nos engagements ont été appliqués dans le respect mutuel... »

La séance est levée à dix neuf heures trente minutes

L'activité municipale de cette fin d'année a été riche en événements, réalisations, et festivités pour tous. Les retours de satisfaction que vous nous exprimez, nous encouragent à poursuivre notre activité. L'année 2016 a été riche en réalisation pour tous avec un budget restreint. Malgré ces baisses budgétaires, nous avons décidé de ne pas augmenter les taux communaux de la taxe d'habitation et foncière, contrairement aux autres institutions qui vous ont fait subir une forte augmentation d'impôt.

Pour 2017, soulignons quelques actions d'importance :

- La réalisation d'un city stade au quartier Leclerc, et l'aménagement d'un nouveau terrain de boules. D'ores et déjà ce projet de près de 100 000€ bénéficie d'une subvention dans le cadre de l'Euro 2016 de 25 000€ et de l'aide parlementaire du sénateur communiste Dominique Watrin de 10 000€. Le conseil Départemental viendra aussi aider ce projet.

- Mutuelle :

Le CCAS vient tout juste de signer une convention de partenariat pour vous permettre l'accès à une mutuelle qui devrait faciliter vos soins médicaux. Vous avez été plus de 50 familles à répondre à notre questionnaire de l'été dernier pour exprimer l'intérêt que vous portiez à cette démarche. Cette couverture, devenue depuis des années complètement indispensable de celle de la sécurité sociale, ne doit pas faire oublier que c'est d'abord sur ce système que repose la solidarité nationale qui aurait tant besoin d'être renforcée.

- Sortie de la convention d'aménagement du Bois des Mottes avec Territoires 62 :

Nous avons choisi avec eux la voie de la négociation ; celle-ci devrait aboutir rapidement en respectant les meilleurs intérêts pour la commune. Il y aura un montant à acquitter et la ville devrait récupérer une partie des terrains ; nous avons déjà prévu une réserve financière sur le budget de 2016, le reste sera réparti sur les deux années suivantes.

- Aménagement du quartier des Gabions :

Le promoteur a obtenu un permis d'aménager qui correspond aux attentes de la commune. Les travaux démarqueront dès le printemps. Parcelles libres, accessions sociales à la propriété ainsi que logements locatifs sont prévus dans le prolongement de la Rue du Louvre.

Les élus du groupe majoritaire renouvellent toute leur écoute pour qu'Annay évolue et se transforme dans le plus grand respect de chacun.

Toute l'équipe de l'Union Annaysienne vous souhaite une très heureuse année 2017 !

Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Lucien Chatelain, Astrid Beaucourt, Daniel Mattéi, Nathalie Delannoy, Tony Dedourge, Laurence Wattiez, Alain Legrin, Yvelise Sowinski, Claude Vandenborren, Chantal Christmann, Claude Druelle, Michèle Parisot, Pascal Froissart, Martine Demèyere, Marcel Gapenne, Nadia Crombez, Frédéric Brulin.

Troublant ce silence...

Est-il des pratiques à ce point aux limites de la légalité qu'aux questions que nous posons en séance du Conseil municipal, le maire n'oppose que trop souvent le "blanc" ?

Qu'il soit gêné aux entournures est une chose compréhensible, mais qu'il botte systématiquement en touche dès lors que lui est demandée une explication, voilà qui dépasse les limites du tolérable. Le dernier exemple en date concerne cette petite bande de roulement posée au cimetière par une jeune entreprise locale dite "paysagiste", sans référence aucune, alors que chacun peut constater que les agents municipaux sont à même de réaliser ce type de travaux.

Cette décision du maire a coûté aux finances communales quelque 10 000 €. Et le travail de cette société annaysienne fut d'une telle qualité... que le 28 octobre 2016, une autre entreprise, béthunoise celle-là, posait à la va-vite un nouveau revêtement, l'intervenant initial ayant mis la clef sous la porte depuis juin.

Nous pensions que la situation justifiait pour le moins quelques explications, ne serait-ce que pour balayer les rumeurs que nourrit la multiplication de pareilles péripéties. Espoir déçu. Têtus, nous ne lâcherons rien avant de connaître les critères qui ont prévalu au choix des 2 entreprises qui ont opéré ce chantier, si la ville a pris toutes les précautions d'usage en tant que donneur d'ordre et qui a réceptionné les travaux.

Comme 10 000 € – ce ne sont tout de même pas des clopinettes – ont été alloués à l'entreprise aujourd'hui en liquidation judiciaire... qui paiera ou a payé le second intervenant ? Et comment ?

Faute de répondre spontanément aux élus, M. le Maire prendra peut-être la peine d'en informer ses administrés. Et comme il a pris le temps de la réflexion, l'explication devrait donc arriver sans plus de délai. Osons le croire. !

Andrée SWINIARSKI, Marie SEGARD, Bernard BIDAULT, David KUSNIREK, Philippe SEWERYN et Pascal LELEUX, Conseillers municipaux du groupe «Rassemblement pour l'avenir».